## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Séance du 30 octobre 2015

Le trente octobre deux mille quinze, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2015.

Présents: Anne-Laure BEATRIX, Eric CASSOU-RIBEHART, Frédéric CHEREAU, Audrey CIENIEWSKI, Françoise COOLZAET, Philippe DUQUESNOY, Jannic DURAND, Catherine GENISSON, Sophie JUGIE, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Luc MARTINEZ, Karim MOUTTALIB, Evelyne NACHEL, Daniel PERCHERON, Marielle PIC, Vincent POMAREDE, Anne-Solène ROLLAND, Michel ROUSSEL

Pouvoirs: Jean-Jacques AILLAGON à Jean-Luc MARTINEZ, Jean-François CARON à Frédéric CHEREAU, Claudia FERRAZZI à Karim MOUTTALIB, Yannick LINTZ à Sophie JUGIE, Bernard PACORY à Catherine GENISSON, Pascal PERRAULT à Anne-Solène ROLLAND, Christophe PILCH à Philippe DUQUESNOY, Philippe RAPENEAU à Daniel PERCHERON

Excusé(e)s: Cathy APOURCEAU-POLY, Jean-François CORDET, Marie-Christiane DE LA CONTE représentée par Michel ROUSSEL, Sylvain ROBERT, Anne-Sophie TASZAREK

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Xavier DECTOT, Catherine FERRAR, Ludovic VIGREUX,

Juliette GUEPRATTE, Luc PIRALLA

Musée du Louvre : Valérie FOREY, Adel ZIANE

Conseil Régional Nord Pas-de-Calais : Isabelle LAFORCE, Serge SCHNEIDERMANN

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Bertrand LOUCHART

Direction Régionale des Affaires Culturelles : Myriam BOYER

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Anne-Solène ROLLAND est désignée comme secrétaire de séance.

Masée da Louvre-Lons 6 rue Charles Lacocq - Lans

T ÷33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative Monsieur le Directeur de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P.11 - 62301 Lens Cedex France

www.louvrelens.ir



#### Délibération nº 2015 37

#### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 :

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens » et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

Vu la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la circulaire ministérielle N° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires a pour objectif d'informer les membres de l'EPCC des éléments significatifs, tant en dépenses qu'en recettes, utiles à la préparation du Budget Primitif 2016.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise en Préfecture.

#### Monsieur le Président :

- Expose que le Budget Primitif (principal) pour 2016 devrait s'élever à 14 796 300 € et que le budget annexe de la cafétéria à 510 000 €.
- Invite les membres de l'EPCC à prendre connaissance de la note de synthèse reprenant les principaux postes de dépenses et de recettes.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les observations de chacun, prend acte du débat sur les Orientations Budgétaires de l'EPCC pour l'année 2016 reprises dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Pour expédition conforme, Le Président de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre -Lens »

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS Direction des Collectivités Locales

1 9 NOV. 2015

ARRIVÉE

# Conseil d'Administration Réunion du 30 octobre 2015 Débat d'Orientation Budgétaire

#### A- Introduction

La loi du 6 février 1992 prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précédent le vote du budget primitif.

Le débat n'a pas de caractère décisionnel mais a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal et du budget annexe de la cafeteria au titre de l'année 2016.

La proposition présentée ce jour est établie sur la base d'une fréquentation annuelle de 400 000 visiteurs, soit une baisse par rapport aux années précédentes.

En effet, nous constatons depuis le début de cette année une baisse de l'ordre de 30% de la fréquentation de la Galerie du Temps quelle que soit la période de l'année (avec ou sans exposition temporaire) et constat est fait que l'exposition « D'or et d'ivoire » a connu une fréquentation moindre que celle qui était estimée puisque c'est un peu plus de 57 000 visiteurs que nous avons reçus pour cette exposition (au lieu des 80 000 envisagés).

Par conséquent, les prévisions budgétaires présentées ce jour seront ajustées au moment de la présentation du budget primitif au mois de décembre en fonction des dépenses engagées au cours du dernier trimestre et de l'état constaté des recettes effectives.

Il peut déjà être établi que la baisse de recettes inhérente à la fréquentation ne permettra pas de constater un résultat aussi élevé que les années précédentes au compte administratif 2015.

La construction budgétaire qui suit tient compte en termes de recettes de la poursuite de la gratuité de la Galerie du Temps et d'une augmentation des tarifs tel que présenté en délibération ce jour.

Concernant la présentation générale des documents supports du débat d'Orientation Budgétaire, le budget sera présenté, comme chaque année, sous la forme d'un budget principal et d'un budget annexe relatif à la cafétéria.

## B- Les dépenses

# 1- L'organisation des expositions : 2 130 000€

Le musée du Louvre-Lens organisera, comme chaque année, deux expositions temporaires dans la galerie d'expositions temporaires (« Charles le Brun » et « Mésopotamie »), le renouvellement d'œuvres de la Galerie du Temps et

exceptionnellement en 2016 deux expositions dans le Pavillon de Verre : l'une en lien avec l'Euro 2016 – « RC Louvre » - et « Miroir » à l'automne qui présentera une quinzaine d'œuvres autour de l'instrument du miroir.

Une autre particularité pour l'exercice budgétaire 2016 réside dans le fait que le changement de programmation des expositions en 2017 (exposition de printemps et d'automne au lieu de l'été et de l'hiver) entraine une inscription budgétaire en 2016 de 80 000 € pour préparer l'exposition du printemps (les frères Le Nain).

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Expositions temporaires: Lebrun (été 2016) et Mésopotamie (hiver 2016):
   1 700 000 €
   (pour mémoire, en 2015 le budget est de 1 900 000 €)
- Renouvellement d'œuvres dans la Galerie du Temps : 150 000 €, identique à 2015
- Pavillon de Verre : 200 000 € pour les deux expositions, soit 100 000 € par exposition, identique à 2015

En complément de ce budget (2 130 000 €) lié à l'organisation des expositions et qui comprend des dépenses de transport, d'assurance, d'aménagement muséographique, doit également être prévu un budget permettant la mise à jour des contenus de guide multimédia ainsi que quelques dispositifs multimédia au sein des expositions temporaires.

Le budget proposé est fixé à 67 800 € (pour mémoire, le budget 2015 représente 80 000 €)

## 2- Les éditions : 91 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 91 000 € réservé à la réalisation des éditions en lien avec les expositions.

Il permettra:

- la réalisation de 2 catalogues pour les expositions temporaires.
- l'actualisation du guide de la Galerie du Temps .
- les frais iconographiques pour la réalisation de ces ouvrages (pour mémoire en 2015, le budget est de 130 000€)

# 3- La programmation du Centre de Ressources 20 000 €

La programmation du Centre de Ressources s'adresse à tous les publics et comprendra :

- l'organisation de colloques,

- des événements à destination des adultes sous la forme de cours d'initiation à l'histoire de l'art ou sous la forme de rencontres régulières avec les professionnels des musées et de la recherche en histoire de l'art.

Le budget est estimé à 15 000 €. (pour mémoire 2015 : 20 000 €)

## 4- La restauration des œuvres : 8 000 €

Le programme de restauration des œuvres en lien avec les thématiques des expositions temporaires permettra de faire découvrir les métiers et les techniques de cette activité.

Le budget estimé à 8 000 € permettra de financer l'intervention des restaurateurs et l'achat de consommables muséographiques.

# 5- Les dépenses d'animations et d'activités culturelles

La Scène : 115 000€

En 2015, le budget réservé à la programmation a été ajusté afin de réduire le déficit. Les initiatives en matière de communication et de marketing portent leurs fruits puisque les recettes ont légèrement augmenté. Il est proposé de reconduire à l'identique le budget de la Scène pour l'année 2016.

Pour mémoire, les principes de la programmation pour les quatre premiers mois de l'année 2016 ont été présentés lors du conseil d'administration d'avril 2015.

Les nocturnes et les journées exceptionnelles :

Le musée, est, depuis son ouverture, ouvert le soir chaque 1<sup>er</sup> vendredi du mois et à cette occasion sont organisées des animations dans les galeries. Au vu de la fréquentation lors de ces nocturnes et des dépenses engagées, il est donc proposé de supprimer ce dispositif tout en maintenant la participation du musée aux journées exceptionnelles que sont la nuit des musées ou les journées du patrimoine. (pour mémoire budget 2015 : 20 000€)

Les dépenses liées au fonctionnement des ateliers pédagogiques : 20 000 €

Un budget de 20 000€ permettra d'acquérir le matériel et les fournitures nécessaires à l'organisation de ces ateliers. (pour mémoire en 2015 : 20 000 €)

# 6- La communication : 500 000€

Il est envisagé d'inscrire en 2016 un montant de 500 000€ pour poursuivre l'ambition du musée en matière de communication. Ce budget permettrait :

- L'achat d'espaces (affichage, presse, partenariat) pour chaque exposition (expositions temporaires et pavillon de verre),
- La communication institutionnelle : il s'agira de poursuivre la démarche engagée en 2015 avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en restant visible dans les médias, par voie d'affichage ou autre entre les expositions temporaires .

En complément de cette communication, seront également reconduites les actions de marketing, plutôt en direction des comités d'entreprises, et de tours opérateurs. Ainsi le musée poursuivra ses participations à des salons spécialisés afin d'assurer sa promotion.

Le musée aura encore recours en 2016 aux prestations de graphisme pour l'élaboration des affiches et aussi aux prestations de relations média dans les mêmes conditions que depuis l'ouverture.

### 7- Les charges de personnel : 4 892 000 €

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2016 :

- les salaires et charges du personnel permanent
- les frais de médecine du travail, de prestations sociales
- les frais de formation

A ces dépenses, s'ajoutent celles concernant :

- les rémunérations des guides conférenciers pour l'année 2016
- les intervenants extérieurs (intermittents, conférenciers)
- la taxe sur les salaires (suite rapport CRC)

## 8- Les dépenses de fonctionnement courant : 1 136 600 €

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent les fluides, l'entretien du parc, les abonnements informatiques, téléphoniques, l'affranchissement, les assurances, les déplacements

Il est proposé de réserver une somme de 1 136 600 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses.(pour mémoire, budget 2015 : 1 573 000 €)

#### 9- Les dépenses de sous-traitance : 5 435 900 €

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, les prestations de billetterie, d'accueil, de nettoyage, de sécurité-sûreté, de maintenance multitechnique et informatique sont externalisées.

Le budget global, en application de la réponse aux appels d'offre, est estimé à 5 435 900 € et se décompose de la façon suivante :

- Accueil-vente : 630 000 €

- Sécurité : 2 760 000 €

- Maintenance-multi technique : 1 043 000 €

- Maintenance informatique : 420 400 €

- Nettoyage : 582 500 €

Le budget proposé est en baisse par rapport à celui de 2015. Les sommes proposées représentent strictement les montants inscrits aux marchés sans possibilité de bon de commande complémentaire. Cela induira en 2016 une organisation différente pour certaines prestations.

Dans le même ordre d'idée, depuis l'ouverture du musée, est proposée aux groupes la possibilité d'être accueillis à partir de 9h; l'ouverture au public individuel étant, quant à elle, fixée à 10 heures. Cette disposition avait été prise pour permettre aux touropérateurs de loger sur place la veille. Les implantations d'hôtels n'ayant pas été

réalisées comme cela avait été envisagé, les visites en groupe ont plutôt lieu en journée.

Il est donc proposé d'adopter la même heure d'ouverture -10h- pour les groupes et les individuels et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## 10-Les opérations d'ordre : 380 000€

Elles se composent de la dotation aux amortissements et du financement de la section d'investissement. En effet, même si l'ensemble des équipements a été acquis par la Région Nord-Pas de Calais, il appartient au Musée de prévoir la part non amortie par la Région. Cette part est en cours de validation par les services du Trésor Public. Le budget estimé s'élève à 380 000 € au vu des éléments transmis par la Région et restent à affiner d'ici la préparation du budget primitif qui sera présenté en décembre.

Ainsi détaillé, le montant total du budget nécessaire au bon fonctionnement du musée s'élève à 14 796 300 €

#### C- Les recettes

L'hypothèse d'une fréquentation annuelle de 400 000 visiteurs dont 160 000 pour les expositions temporaires, le maintien de la gratuité de la Galerie du Temps et une augmentation des tarifs telle que présentée en délibération ce jour sert de base pour l'estimation des recettes de la billetterie.

Pour les autres ressources propres, les estimations de 2016 sont basées sur le constat des recettes encaissées au 30 septembre 2015, la fréquentation de l'année 2015 devant également s'établir autour de 400 000 visiteurs.

#### 1- Les ressources propres

La billetterie : 880 000 €

Les recettes de billetterie couvrent 7 mois de l'année, soit la durée de deux expositions temporaires, sur une base de 160 000 visiteurs et sont établies sur l'hypothèse :

- D'une augmentation du billet d'entrée de 9 à 10 euros,

- De la création d'un tarif réduit fixé à 5 euros destiné essentiellement aux ieunes de 18 à 25 ans

- D'une location du guide multimedia fixée à 3 euros pour la Galerie du Temps et 2 euros pour les expositions temporaires

- D'augmentation des autres tarifs déjà en vigueur

En complément de ces dispositions, et dans un souci de diversification de ses ressources propres seraient mis en place un dispositif permettant de recueillir des

recettes complémentaires : le don suggéré qui se présenterait sous les formes d'un billet mécène et l'installation d'urnes dans le musée permettant un don plus spontané (voir délibération)

Les recettes liées à ce dispositif sont difficiles à estimer ; elles seront donc constatées au compte administratif 2016.

#### La Scène : 18 000 €

Dans l'hypothèse de la programmation évoquée et de la poursuite des actions de promotion, il est proposé d'inscrire 18 000€ de recettes (15 000 € à fin septembre).

## Visites Guidées-Ateliers : 380 000€

Depuis l'ouverture du musée, les visites guidées et la fréquentation des ateliers, même si cela reste difficile de développer l'offre à destination des groupes adultes, permettent de confirmer leur succès.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire 380 000 € en 2016.

# Locations d'espaces : 250 000€

L'activité « location d'espaces » avait connu un beau développement au cours de l'année 2014 qui avait permis d'inscrire au budget 2015 un montant de 400 000 €, réajusté à 300 000 € au budget supplémentaire.

Pour 2016, en tenant compte des manifestations qui pourraient se tenir en lien avec l'EURO 2016, il est envisagé d'inscrire 250 000 €; au 30 septembre 2015, nous estimons les recettes provenant des locations d'espaces à 190 000 € au lieu de 300 000 € prévus.

# L'édition des catalogues : 50 000€

Les recettes « éditions » sont à ajuster en 2016 pour tenir compte de la fréquentation moindre du musée. Il est proposé d'inscrire 50 000€ pour cette activité.

# Occupations du domaine public : 90 000€

Le restaurant et la boutique sont les deux espaces, objets des conventions d'occupation du domaine public.

Au vu du chiffre d'affaires de ces deux espaces qui reste stable malgré la baisse de la fréquentation du musée, il est proposé d'inscrire une recette de 90 000€ pour les deux espaces

## Mécénat : 550 000€

En 2016 se poursuivra le développement du Cercle Louvre-Lens Entreprise ainsi que celui des mécènes individuels.

La recherche de mécène pour les expositions 2016 permet d'ores et déjà de confirmer un montant de recettes de 550 000€. Pour mémoire, le montant envisagé en 2015 est identique et en bonne voie d'être réalisé.

### Autres recettes: 86 000€

Les « autres recettes » proviennent du remboursement des titres repas par le personnel ainsi que les aides correspondant aux « contrats » emplois d'avenir.

Elles sont estimées à 86 000€.

Le montant total estimé des ressources propres représentent 2 304 000 € soit 15,6 % du montant total de dépenses estimé à 14 796 300 €.

# 2. Participation des collectivités territoriales

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPCC, « le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la région Nord Pas de Calais, le Département du Pas de Calais et de la CALL ».

Le budget prévoit une participation de ces collectivités selon les priorités suivantes :

- -8/10 à la charge de la région Nord Pas de Calais
- -1/10 à la charge du Département du Pas de Calais
- -1/10 à la charge de la CALL

En application de ces quotités at au vu du « reste à financer » qui s'élève à

12 492 300 €, la participation des collectivités au titre de 2016 s'établit comme suit :

Région Nord Pas de Calais		9 993 840 €
Département du Pas de Calais		1 249 230 €
Communauté d'Agglomération Liévin	Lens-	1 249 230 €

## Pour mémoire :

FINANCEURS	2013	2014	2015
Région NPC	8 752 000	10 028 400	9 994 322
Département	1 094 000	1 253 550	1 249 290
CALL	1 094 000	1 253 550	1 249 290
TOTAL	10 940 000	12 535 500	12 492 902

# **BUDGET ANNEXE: FONCTIONNEMENT DE LA CAFETERIA**

#### 1. Dépenses

Les principaux postes de dépenses concernent les achats de marchandises, le fonctionnement courant (fluides, nettoyage, etc...) et les charges de personnel.

Les estimations au titre de 2016 se basent sur la fréquentation de la cafeteria au 30 septembre 2015 qui, comme pour le musée, connaît une baisse.

Il est proposé de réserver un budget de 184 000 € pour les charges de personnel, 309 000 € pour les achats de marchandises, fluides, prestations de nettoyage, de maintenance, 17 000 € au titre des amortissements soit un total de 510 000 €

#### 2. Recettes

Comme en 2015, il est prévu l'équilibre budgétaire de ce budget. Il est proposé, en cas d'excédent, de retenir le principe d'affecter celui-ci au budget principal afin de diminuer la charge restante aux collectivités.

Cet excédent sera constaté au compte administratif 2015.